

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mai 2022, tenue à la salle des Bâtisseurs du centre de la Volière à 19h00

En présence des conseillers :

Madame Édith Rousseau, messieurs Pierre Larouche, Luc Vézina, Simon Nadeau, Yvon Roy, Michel Rousseau sous la présidence de monsieur Pierre Gariépy, maire.

Madame Sylvie Dorval directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

À défaut de quorum de la séance extraordinaire du Conseil du 27 avril dernier, celle-ci a été ajournée. Un avis spécial d'ajournement de la séance extraordinaire a été remis à chaque membre du Conseil absent. Le sujet à l'ordre du jour de cette séance soit : bloc sanitaire- fosse septique, a été ajouté à la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Monsieur Gariépy, offre, au nom des membres du Conseil et la directrice-générale ses condoléances à la famille Gosselin, suite au décès de monsieur Gaston Gosselin.

01 Ouverture de la séance

Monsieur Pierre Gariépy, maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h08. Il mentionne que la séance sera diffusée en simultané sur Facebook.

Adoption de l'ordre du jour

2022-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSÉDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit;

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2022
04. Présentation et adoption des comptes
05. Bloc sanitaire - fosse septique
06. Adoption du Règlement 2022-03-144 – Ajout de signalisation chemin de la Haute-Ville
07. Terre de la municipalité – autorisation de cultiver les espaces cultivables
08. Nomination du maire suppléant
09. Programme de soutien aux politiques familiales municipales
10. Préposée entretien poste permanent à horaire réduit - Embauche d'une candidate
11. Suivi des dossiers
 - a. Érosion des berges
 - b. Aménagement accès au fleuve
12. Varia
13. Période de question
14. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, le point 12 Varia restant ouvert.

ADOPTÉ

03. Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2022

2022-05-02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux du mois d'avril 2022 a été préalablement remis à chacun des membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenu le 4 avril 2022 à 19h00 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 27 avril 2022 à 18h30, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

04. Présentation et adoption des comptes

2022-05-03

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes pour le mois de mai 2022, préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée pour un montant de 27 890.89\$

ADOPTÉ.

05. Bloc sanitaire - fosse septique

2022-05-04

Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de L'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a élaboré un projet qui a pour titre *Mise aux normes des installations sanitaires du Magasin de l'Isle et première phase de revitalisation du noyau villageois – aménagement d'un bloc sanitaire;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Larouche

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans ledit formulaire de demande et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues mandate comme représentant, monsieur Pierre Gariépy, maire et/ou madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ.

06. Adoption du règlement 2022-04-144 – Ajout de signalisation chemin de la Haute-Ville

2022-05-05

ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-04-144 – AJOUT DE SIGNALISATION CHEMIN DE LA HAUTE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* autorise la Municipalité à réglementer, au moyen d'une signalisation appropriée, la circulation routière sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse, lors de la descente de la côte du chemin de la Haute-Ville menant au chemin du Roi, est trop élevée et par conséquent peut occasionner des accidents ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à été affiché aux endroits désignés le 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues doit investir un montant de 425,00\$ pour mettre en place ce règlement. Ce montant sera prélevé à même le budget voirie.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Larouche

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte le règlement **2022-04-144**.

ADOPTÉ.

07. Terres de la municipalité – autorisation de cultiver les espaces cultivables

2022-05-06

TERRES DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION DE CULTIVER LES ESPACES CULTIVABLES

CONSIDÉRANT QUE la ferme *la Marée blanche*, production laitière, exploitée par monsieur Mathieu Gagnon n'a pas de terre agricole pour pourvoir à ses besoins en fourrage ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gagnon s'approvisionne auprès des producteurs locaux et achète leur surplus de production;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues possède des terres de natures agricole;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Gagnon a fait une demande auprès de la municipalité pour cultiver et implanter des cultures fourragères ou autres;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 4 ans est nécessaire pour l'implantation d'une culture de type fourragère.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise monsieur Mathieu Gagnon, exploitant de la ferme *la Marée blanche*, à cultiver ses terres.

QUE cette entente soit d'une durée minimale de 4 ans et que ce droit soit renouvelable annuellement après ce délai 4 ans.

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues n'engage aucune charge monétaire à monsieur Gagnon pour la culture de ses terres.

ADOPTÉ

08. Nomination du maire suppléant

2022-05-07

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller, monsieur Michel Rousseau était élu pour une période de 6 mois à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE 6 mois se sont écoulés depuis sa nomination à titre de maire suppléant.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Simon Nadeau soit nommé à titre de maire suppléant pour les 6 prochains mois.

QUE monsieur Simon Nadeau, maire suppléant, soit désigné pour remplacer le maire aux réunions du Conseil des maires de la MRC de Montmagny, lui autorisant ainsi le droit de vote lors de ces rencontres.

ADOPTÉ.

09. Programme de soutien aux politiques familiales municipales

2022-05-08

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Antoine de L'Isle-aux-Grues a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser monsieur Pierre Gariépy, maire ou madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues la convention de modification de la *convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales*.

ADOPTÉ

10. Préposé entretien poste permanent à horaire réduit – embauche d'une candidate

2022-05-09

PRÉPOSÉ ENTRETIEN POSTE PERMANENT À HORAIRE RÉDUIT – EMBAUCHE D'UNE CANDIDATE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a créé un poste de préposé entretien permanent à horaire réduit;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affiché jusqu'au 19 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une personne a répondu à l'offre d'emploi affichée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Larouche

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche madame Manon Caron et qu'elle occupe la fonction de préposée à l'entretien poste permanent à horaire réduit et ce à compter du 9 mai 2022, aux conditions de travail préétablies.

ADOPTÉ.

11. Suivi des dossiers :

a. Érosion des berges :

Des représentants de divers organismes associés au dossier viendront le mercredi le 4 mai pour évaluer et constater l'état des différents lieux.

b. Aménagement accès au fleuve :

Aucun avancement dans le dossier.

c. Garage municipal;

La firme d'architecte Roberge et Leduc est mandatée pour produire un devis technique les travaux sont en cours.

d. Circuit patrimoniale historique.

Le projet est finalisé, sera présenter sous peu à la population.

12. Varia

Asphaltage des routes : Il est suggéré de faire l'achat d'asphalte froid pour effectuer la réparation des trous dans la chaussée.

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

2022-05-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur **Luc Vézina**

APPUYÉ PAR monsieur **Pierre Larouche**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du Conseil soit levée à 19h57.

ADOPTÉ

Pierre Gariépy, maire

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2022-05-06 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière.